

Projets éco-citoyens

Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2021

11 Participants :

JC Bel, Frère Eric, AN Haenel, F. Hecquet, M. Joudiou, JF Le Querrec, H. Barbieux, G. Ravelli, S. Chanvin, MD Vandenbroek, M. Villiers

Objet de la réunion :

- Discuter la façon de mettre en œuvre les 3 projets retenus par les Vézéliens en décembre ;
- Passer en revue les projets identifiés en septembre comme susceptibles d'être mis en œuvre en 2021 (priorités n°2)

Modalités de mise en œuvre des projets retenus par les Vézéliens en décembre 2020

Conformément à la méthode actée en septembre dernier, les Vézéliens ont été invités à désigner leurs trois priorités parmi les sept projets identifiés en septembre comme « prêts à mettre en œuvre ». Les projets retenus sont les suivants :

- Mettre en place un système de dépôt de feuilles et branchages pour éviter aux Vézéliens d'aller à la déchetterie de Montillot ;
- Faire de la colline un refuge à oiseaux, en passant une convention à la Ligue de Protection des Oiseaux ;
- Rendre attrayant le chemin d'Asquins à la Cordelle.

L'échange a permis de préciser les conditions de mise en œuvre de ces projets, qui seront soumises à l'approbation du conseil municipal.

1. Mettre en place un système de dépôt de feuilles et branchages pour éviter aux Vézéliens d'aller à la déchetterie de Montillot

Un point de dépose des déchets verts sera mis en place sur le parking des Ruesses, afin de permettre à tous les habitants de la commune de l'utiliser (tant les habitants du bourg que ceux des hameaux).

La dépose sera possible à deux périodes de l'année seulement pour éviter le risque de « dépotoir » : au printemps et à l'automne. Les habitants seront informés des dates par le bulletin municipal.

Les personnes, qui auraient des difficultés de transport ou feraient face à très gros volumes de déchets, seront invitées à se faire connaître au secrétariat. Un ramassage pourrait être organisé par la municipalité.

Trois types de déchets verts seront recueillis : les branchages de feuillus, les branchages de résineux et l'herbe. Les Vézéliens seront invités à trier leurs déchets en trois tas. Frère Eric prépare un projet de pancarte pédagogique qui pourrait être installée sur place afin de guider le tri. La façon de traiter le lierre est évoquée ; il sera a priori traité avec les branchages de feuillus (à confirmer toutefois).

Les agents municipaux procéderont au broyage des branchages. Les Vézéliens seront invités à venir chercher les broyats pour leurs propres besoins.

2. Faire de la colline un refuge à oiseaux, en passant une convention à la Ligue de Protection des Oiseaux.

Mme Haenel a pris contact avec les représentants icaunais de la Ligue de protection des oiseaux (G. Hervé, S. Mongeot) afin de préciser les modalités de cette mesure.

Une convention pluriannuelle serait signée entre la LPO et la municipalité, moyennant un coût global de 6 300 euros pour toute la période (2 000 euros à verser la 1^{ère} année). Elle donnerait lieu à un diagnostic faunistique et floristique de la part des équipes de la LPO au printemps, à l'été et à l'automne, en années N, N+3 et N+5. La municipalité s'engagerait pour sa part à respecter les recommandations de la LPO sur le périmètre couvert par la convention : taillage raisonnée des arbres et arbustes afin de ne pas priver les oiseaux de nourriture hivernale et de ne pas troubler la période de nidification, zéro pesticide, interdiction de la chasse, etc. (cf. projet de convention en PJ). Les analyses et recommandations de la LPO seraient partagées avec les habitants (réunion de restitution + bulletin municipal).

Le périmètre de l'action doit être affiné afin de ne porter que sur les parcelles municipales (action à mener par le secrétariat).

La réalisation concrètes de refuges / nichoirs n'est pas couverte par la convention. L'association la Petite faune prendrait cette action à sa charge, en année N+2, N+4 et N+6, sur la base des diagnostics élaborés par la LPO. Des contacts pourraient être pris à cette fin avec les résidents du centre Girard de Roussillon. Des actions pédagogiques pourraient également être proposées aux écoliers de Vézelay.

Le projet de convention pourrait être soumis à l'approbation du conseil municipal (de fin janvier), afin de permettre sa signature courant février (date à caler en lien avec Mme Haenel).

Vézelay rejoindrait ainsi les communes de Sens, Joigny, Laroche-Migennes, Auxerre et Avallon, ainsi que le site de Guédelon comme territoires de refuge pour les oiseaux.

NB : En marge de la discussion, ont été évoqués également l'entretien et la protection du site de la source des Grands Jardins (Etang) et du site archéologique des Ferrières. Mme Haenel propose de reprendre contact avec la Caisse des dépôts et consignations pour la sensibiliser à la nécessité d'entretenir le site des ferrières.

3. Rendre attrayant le chemin d'Asquins à la Cordelle.

L'entretien du chemin de la Cordelle, qui est l'une des plus belles voies d'arrivée à Vézelay, se fera autour de trois actions :

- Phase 1 : organisation d'un chantier citoyen pour mener un débroussaillage doux des accotements (dans l'esprit de la convention LPO !). RV programmé le **6 mars à 9h30** à la Cordelle.
- Phase 2 : plantation d'arbres fruitiers dans les manques (noyers, pommiers, etc.). Le frère Eric a pris contact avec l'agriculteur mitoyen qui n'y voit pas d'inconvénients. JF Le Querrec propose de ne planter que des essences locales ; il a commencé des semis.
- Phase 3 : réparation des murets en pierre sèche. Le chemin de la Cordelle pourrait se prêter à un « chantier école », avant d'envisager des actions sur d'autres chemins (ex : route de l'Etang), ces derniers faisant partie de l'identité de notre région. Mme Haenel propose de prendre contact avec Nicolas Luquet, qui préside l'association asquinoise de protection des murs et murgers en pierre sèche (contact pris et accord de sa part pour effectuer un diagnostic). Un contact pourrait également être pris avec l'association «Murs et murgers »qui

travaille dans le Doubs. Il importe d'identifier à qui appartiennent les murets avant de lancer cette 3^{ème} phase du chantier (action à mener par le secrétariat de la mairie).

H. Barbieux propose de prolonger ce chantier par la réfection du chemin qui va de la Cordelle au chemin de ronde nord (reprise des calades par un « chantier école » - contact à prendre avec l'association Elips pour avoir une idée du coût : <https://www.elipsecoledelapierreseche.com>).

F. Hecquet invite à intégrer le mur en pierre sèche du jardin de l'école dans un programme de restauration.

Priorités 2 – Projets susceptibles d'être financés en 2021

1. Mise en fonction des citernes de la Basilique pour l'arrosage

Il n'y a pas lieu de soumettre cette action au vote des Vézéliens puisqu'elle est déjà, en partie, mise en œuvre. En effet, la municipalité a fait l'acquisition, lors du précédent mandat, d'un système de pompes pour aller puiser l'eau de ces citernes.

Il s'agit donc simplement d'inviter les agents municipaux à utiliser ces équipements l'été prochain plutôt que de se brancher sur le réseau d'eau potable.

2. Mise en place de récupérateurs d'eau au pied des bâtiments publics et pour les particuliers

La municipalité dispose d'un diagnostic des citernes municipales :

- celle de la Basilique peut d'ores et déjà être utilisée ;
- celle de la mairie a été vidée il y a quelques semaines afin de reprendre son étanchéité et de mettre en place un trop plein. L'eau qui y est récupérée doit notamment servir à alimenter le circuit des toilettes de la mairie.

La réflexion doit se poursuivre pour voir s'il y a lieu d'envisager d'autres actions sur les citernes municipales ou s'il y a lieu d'installer des récupérateurs d'eau sur certains bâtiments publics.

L'action consistant à ce que la municipalité incite les Vézéliens à installer des récupérateurs d'eau en participant à leur financement doit être précisée. La commune ne peut pas par exemple verser de subvention directe aux habitants. Nous pourrions nous inspirer de la façon dont la Communauté de Communes a organisé l'achat des composteurs. Sandra Chanvin se renseigne.

Il est proposé d'organiser un sondage auprès des Vézéliens afin de savoir combien d'entre eux seraient susceptibles d'être intéressés par l'installation d'un récupérateur d'eau chez eux (action à mener dans le prochain bulletin municipal).

La municipalité prendra ensuite contact avec l'ABF pour voir quels types de récupérateurs pourraient être envisagés ou la façon de les habiller afin qu'ils s'intègrent bien dans l'espace.

3. Mise en place de l'éco-pâturage

La municipalité a déjà mené ce type d'action dans le passé. L'opération n'avait toutefois pas duré, les clôtures électriques de l'agriculteur qui faisait paître ses moutons ayant été volés...

Action mise en suspens à ce stade.

4. Organisation d'une journée de troc (graines, matériaux, etc.)

L'idée serait d'organiser une journée de troc avec les villages voisins, qui soit toutefois bien distincte de la manifestation « Jardin dans la rue » organisée par St Père.

La réflexion doit se poursuivre pour identifier un thème fédérateur et propice à la convivialité.

NB : En marge de la discussion, Mélanie Villiers évoque l'idée d'organiser des ateliers de savoir partagés entre habitants comme cela se pratique dans d'autres villages.

5. Améliorer l'accueil des visiteurs en prévoyant des tables de pique-nique en bois, voire l'installation de jeux pour les enfants

L'objectif de cette action serait d'étendre l'offre de bancs et tables de pique-nique à la disposition de nos visiteurs. A l'exception du porche de l'église St-Pierre, le village manque en particulier de lieux sous abri.

Il est proposé d'effectuer un recensement des endroits où des bancs/tables de pique-nique pourraient être implantés (y compris sous abri).

L'association des menuisiers du Morvan propose des objets de ce type réalisés à partir des essences locales ; la documentation sera partagée dès que possible avec les membres du groupe de travail.

6. Entretien et rénover l'espace de pique-nique de la Goulotte

L'espace de pique-nique et les toilettes de la Goulotte ont été vandalisés.

L'opportunité d'y réimplanter des tables de pique-nique fait débat entre les participants. Point à rediscuter à l'occasion du point précédent et du recensement des lieux susceptibles d'accueillir des bancs et espaces de pique-nique.

7. Plantation d'herbes aromatiques dans les bacs à fleurs

Cette action, qui n'a pu être discutée faute de temps, reste d'actualité.

Il convient de rechercher les associations utiles entre plantes aromatiques et fleurs (à voir avec des spécialistes de la permaculture !)